

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Wednesday, September 25, 2024

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

DEFERRED RECORDED DIVISIONS

Business of Supply

Opposition motion — Mr. Poilievre (Carleton) — Confidence in the Prime Minister and the government

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 45.

Length of bells — 15 minutes maximum.

Private Members' Business

C-223 — Ms. Gazan (Winnipeg Centre) — National Framework for a Guaranteed Livable Basic Income Act — Second reading

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 93(1).

M-110 — Mr. Ehsassi (Willowdale) — National strategy to reduce food waste and combat food insecurity

Recorded division — see note under Bill C-223.

C-378 — Mrs. Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis) — An Act amending the Canada Labour Code (complaints by former employees) — Second reading

Recorded division — see note under Bill C-223.

S-205 — Ms. Dancho (Kildonan—St. Paul) — An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders) — Report stage (deferred recorded division on Motion No. 1)

Committee report — presented on Thursday, February 8, 2024, Sessional Paper No. 8510-441-383.

Report stage motions — See "Report Stage of Bills" in today's Notice Paper.

Recorded division — deferred until the expiry of the time provided for Oral Questions, pursuant to Standing Order 98(4).

All questions necessary to dispose of the bill to be put immediately after the report stage motions in amendment are disposed of, pursuant to Standing Order 98(4).

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First Reading of Senate Public Bills

Motions

Presenting Petitions (15 minutes maximum)
Questions on the Order Paper

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le mercredi 25 septembre 2024

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

VOTES PAR APPEL NOMINAL DIFFÉRÉS

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — M. Poilievre (Carleton) — Confiance dans le premier ministre et le gouvernement

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 45 du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 15 minutes.

Affaires émanant des députés

C-223 — M^{me} Gazan (Winnipeg-Centre) — Loi relative au cadre national sur le revenu de base garanti suffisant — Deuxième lecture

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 93(1) du Règlement.

M-110 — M. Ehsassi (Willowdale) — Stratégie nationale pour réduire le gaspillage alimentaire et combattre l'insécurité alimentaire

Vote par appel nominal — voir note sous le projet de loi C-223.

C-378 — M^{me} Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis) — Loi modifiant le Code canadien du travail (plaintes des anciens employés) — Deuxième lecture

Vote par appel nominal — voir note sous le projet de loi C-223.

S-205 — M^{me} Dancho (Kildonan—St. Paul) — Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale) — Étape du rapport (vote par appel nominal différé sur la motion n^o 1)

Rapport du Comité — présenté le jeudi 8 février 2024, document parlementaire n^o 8510-441-383.

Motions à l'étape du rapport — voir « Étape du rapport des projets de loi » au Feuilleton des avis d'aujourd'hui.

Vote par appel nominal — différé jusqu'à la fin de la période prévue pour les questions orales, conformément à l'article 98(4) du Règlement.

Toute question nécessaire pour disposer du projet de loi sera mise aux voix immédiatement après que l'on aura disposé des motions d'amendement à l'étape du rapport, conformément à l'article 98(4) du Règlement.

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (maximum de 15 minutes)
Questions inscrites au Feuilleton

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Ways and Means

No. 26 — The Deputy Prime Minister and Minister of Finance — Consideration of a ways and means motion to introduce a bill entitled An Act to amend the Income Tax Act and the Income Tax Regulations

Voting — immediately, without debate or amendment, pursuant to Standing Order 83(3).

Length of bells — 30 minutes maximum (if a recorded division is requested).

Government Bills (Commons)

C-71 — The Minister of Immigration, Refugees and Citizenship — An Act to amend the Citizenship Act (2024) — Second reading (resuming debate)

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 74:

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members —

During the next six minutes of debate — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

After the period of debate referred to above — 10 minutes maximum and speeches are subject to a five-minute question and comment period.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

C-319 — Ms. Larouche (Shefford) — An Act to amend the Old Age Security Act (amount of full pension) — Report stage

Committee report — presented on Tuesday, March 19, 2024, Sessional Paper No. 8510-441-398.

Report and third reading stages — limited to two sitting days, pursuant to Standing Order 98(2).

Motion for third reading — may be made in the same sitting, pursuant to Standing Order 98(2).

Length of speeches at third reading, pursuant to Standing Order 95(1):

Member moving motion — 15 minutes maximum and the speech is subject to a five-minute question and comment period.

All other members — 10 minutes maximum.

Member moving motion — five-minute right of reply to conclude the debate.

Statements by Speaker regarding royal recommendation — March 30 and May 11, 2023 (See Debates).

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — four minutes maximum.

Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.

Member's reply — one minute maximum.

Minister or parliamentary secretary's second reply — one minute maximum.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Voies et moyens

N° 26 — La vice-première ministre et ministre des Finances — Prise en considération d'une motion des voies et moyens en vue du dépôt du projet de loi intitulé Loi visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et le Règlement de l'impôt sur le revenu

Mise aux voix — immédiatement, sans débat ni amendement, conformément à l'article 83(3) du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 30 minutes (si un vote par appel nominal est demandé).

Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)

C-71 — Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté — Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2024) — Deuxième lecture (reprise du débat)

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 74 du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés —

Durant les six minutes de débat à venir — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Après la période de débat mentionnée ci-dessus — maximum de 10 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

C-319 — M^{me} Larouche (Shefford) — Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (montant de la pleine pension) — Étape du rapport

Rapport du Comité — présenté le mardi 19 mars 2024, document parlementaire n° 8510-441-398.

Étapes du rapport et de la troisième lecture — limite de deux jours de séance, conformément à l'article 98(2) du Règlement.

Motion portant troisième lecture — peut être proposée au cours de la même séance, conformément à l'article 98(2) du Règlement.

Durée des discours à l'étape de la troisième lecture, conformément à l'article 95(1) du Règlement :

Député qui propose la motion — maximum de 15 minutes et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes.

Député qui propose la motion — droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

Déclarations du Président relatives à la recommandation royale — 30 mars et 11 mai 2023 (Voir les Débats).

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.

Réplique du député — maximum d'une minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d'une minute.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE